

ANNEXE No 3

MARDI, 8 mars 1910.

Le comité se réunit à 11 heures a.m., sous la présidence de M. Geoffrion.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus.

M. MACDONALD.—Les procès-verbaux devraient être corrigés de manière à ce qu'on voie que ma proposition relative à la nomination de M. Nesbitt comme avocat a été faite avant que MM. Crothers ou Barker aient dit quoi que ce soit pour annoncer ce qu'ils avaient l'intention de faire.

Le PRÉSIDENT.—Les procès-verbaux doivent-ils être adoptés?

M. MACDONALD.—Sujets à cette correction.

M. MACDONALD.—Sujets à cette correction. M. Lennox a fait une observation; j'ai alors fait ma proposition et le reste est venu ensuite.

Les procès-verbaux, tels que corrigés, sont adoptés.

Le PRÉSIDENT.—Le secrétaire, conformément à la résolution adoptée à la dernière séance, a donné avis à M. Nesbitt de sa nomination comme avocat du comité, et il a reçu la réponse dans une lettre de M. Nesbitt dont je vais vous donner lecture:

TORONTO, 5 mars 1910.

M. WALTER TODD,

Secrétaire du comité spécial

d'enquête sur les accusations de M. H. D. Lumsden,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 4 courant me donnant avis que j'ai été nommé avocat du comité pour conduire l'enquête dans l'intérêt du public, et me demandant de vous dire la date la plus rapprochée à laquelle je pourrai être présent pour cette fin.

Je regrette d'avoir à dire que je ne puis entreprendre cette tâche.

Bien à vous,

WALLACE NESBITT.

M. WILSON.—Y a-t-il d'autre nom de proposé?

M. CLARKE.—M. le Président, en face de l'attitude prise par M. Nesbitt, il est nécessaire que le comité nomme un autre avocat, je proposerais donc que M. Chrysler, d'Ottawa, soit choisi pour représenter le public. La position de M. Chrysler au barreau et devant le public est pour nous une preuve suffisante que sa nomination sera bien vue de toutes les parties en cause.

M. WILSON.—Je seconde la proposition.

Le PRÉSIDENT.—Il est proposé par M. Clarke, secondé par M. Wilson, que M. Chrysler soit choisi comme avocat pour représenter le public. Est-ce le bon plaisir du comité d'adopter cette motion.

La motion est déclarée adoptée.

M. JOHN H. MOSS, C. R.—Je comparais ici à la requête et au nom des ingénieurs qui sont désignés par M. Lumsden, dans ses déclarations, comme étant les ingénieurs en qui il n'a plus confiance et qui ont causé sa démission. Je désire demander en premier lieu qu'ils soient représentés par moi comme avocat; et, en second lieu, déclarer en leur nom qu'ils veulent que les soupçons qui ont été jetés sur leur honneur professionnel soient l'objet d'une enquête sérieuse et complète. Ils désirent que